

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
CENTRE DE GESTION DE L'AUBE
CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE
CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

SESSION 2025

Epreuve écrite

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux et notamment sur les missions d'encadrement.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Indications de correction

Sujet

Vous venez d'être nommé agent de maîtrise au sein des services techniques de Techniville (10 000 habitants).

Vous avez repris les fonctions de responsable du centre technique municipal (CTM). Vous êtes également assistant de prévention. L'équipe du CTM (15 agents) se répartit en 2 pôles :

1. le pôle Environnement - cadre de vie (8 agents)
2. le pôle Maintenance - entretien du patrimoine communal (6 agents)

Un agent responsable des véhicules communaux complète l'équipe.

A votre arrivée, le directeur des services techniques vous expose sa volonté de développer la prévention. Plusieurs accidents de travail ont eu lieu au sein du CTM au cours de l'année écoulée.

Vous répondrez aux questions à l'aide du dossier et de vos connaissances.

A l'attention des correcteurs :

Les éléments de correction communiqués ci-dessous établissent les attendus du sujet. Le vocabulaire ou la formulation des réponses proposées par les candidats pourront bien entendu présenter des différences.

Question 1 (6 points)

Pour répondre aux attentes de votre directeur et impliquer pleinement votre équipe dans la dynamique de prévention, vous souhaitez mettre en place un « quart d'heure sécurité » mensuel au CTM.

Votre directeur vous demande de lui rédiger une courte note expliquant cette démarche : vous y aborderez :

a) L'intérêt de cette démarche (enjeux, avantages...) (2 points)

1. Démarche participative et d'échange avec les agents

Permet d'échanger sur la perception des risques auxquels sont confrontés les agents, de partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques et de définir collectivement les mesures de prévention

2. Démarche simple à mettre en œuvre et peu coûteuse qui sous un format informel permet d'impliquer et de sensibiliser les agents à la prévention / à la sécurité au travail

b) Les grandes lignes de l'organisation d'un « quart d'heure de sécurité » (déroulement, acteurs, approche adoptée...) (2 points)

1. Un événement préparé :

- o Thème bien maîtrisé par l'organisateur (aspects réglementaires, lien au Duerp, mesures existantes...)
- o 1 thème unique abordé, choisi en fonction du message à faire passer (risques présents dans le service ou en réaction à un incident, accidentologie de certaines situations de travail, journées nationales sur un sujet, nouvelles consignes de sécurité...) -> comme base d'échanges

2. Une forme « scénarisée » qui permet d'atteindre la qualité d'échanges escomptée avec les membres de l'équipe / les participants :

- o Organisation sur le poste de travail / l'espace de risque potentiel
- o Assemblée restreinte, installation en arc de cercle
- o Veiller au format interactif : échanges-> pas de format « scolaire », repartir des termes employés par les agents (valorisation)

1. Choisir le thème, le préparer, définir l'animateur, et cibler les participants (service, nbr max 10...)

2. Convier les participants sur leur lieu de travail en mentionnant jour/heure et durée de l'animation

3. Animer le ¼ d'heure en faisant participer le public

c) Le premier sujet que vous souhaitez évoquer au « quart d'heure de sécurité », en expliquant pourquoi vous avez sélectionné ce thème. (2 points) (0,5 pt pour la pertinence de l'exemple proposé ; 1,5 point pour l'argumentation)

3. Le candidat évoque / défend un thème de son choix : pourquoi ce choix de thème, comment il sera développé, avec quel objectif ?

-> il doit illustrer son propos avec une situation concrète

Exemples de thèmes :

Agents de propreté / parc auto : Sécurité routière, hygiène au travail, TMS ...

Agent de maintenance bâtiment : travail en hauteur, risque incendie, EPI...

Question 2 (4 points)

Votre arrivée au CTM est l'occasion de travailler sur les grands principes de prévention. Le document 2 rappelle les 9 principes de prévention instaurés par le Code du travail.

Vous complétez le tableau proposé en annexe A, en donnant pour les 4 principes retenus (n°3, 7, 8 et 9) :

- une définition du principe de prévention évoqué (2 points = 0,5 pt x 4)
- un exemple concret en lien avec les missions d'un agent de maîtrise. (2 points = 0,5 pt x 4)

ANNEXE A

Les principes évoqués étant relativement larges, les explications des candidats pourront différer des éléments communiqués ci-dessous.

-> Le correcteur vérifie que le principe est maîtrisé par le candidat et que sa démarche est cohérente.

Principe de prévention	Expliquez le principe de prévention évoqué	Quelle approche de prévention ou dispositif mettre en œuvre pour y répondre ?
 COMBATTRE A LA SOURCE	La notion de prévention doit être intégrée le plus en amont possible : <ul style="list-style-type: none">- dès la conception des lieux de travail, le choix des équipements ou des modes opératoires	Exemple : <ul style="list-style-type: none">- réception de nouvelle machine : installation d'EPC ;- ventilation des locaux pour limiter l'humidité qui favorise les moisissures- lutter contre l'intrusion de d'insectes ou de rongeurs vecteurs d'agents pathogènes...
 PLANIFIER LA PRÉVENTION	La prévention peut se planifier en intégrant techniques, organisation et conditions de travail, relations sociales et facteurs ambients	Exemple : <ul style="list-style-type: none">- établir un plan de prévention (<i>le candidat pourra privilégier une étape donnée ou un aspect particulier des missions pour illustrer la planification</i>)
 PRIVILÉGIER LA PROTECTION COLLECTIVE	La mise en place d'équipements de protection collective (EPC) est à privilégier -> les équipements de protection individuelle (EPI) ne sont utilisés qu'en complément des protections collectives si celles-ci elles se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre	Exemple : <ul style="list-style-type: none">- risque d'exposition à la poussière -> captage à la source, ventilation- risque bruit : encadrement des machines avec des matériaux adaptés
 DONNER DES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES	Les agents exposés à un risque doivent bénéficier d'information et de formation afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention	Exemple : <ul style="list-style-type: none">- fiche de poste- affiches, dépliants...- réunion spécifique- formation- habilitations...

Question 3 (6 points)

Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) doit être mis à jour tous les ans.

En tant qu'assistant de prévention vous participez à la mise à jour des informations concernant votre équipe.

a) Rappelez les enjeux et objectifs du DUERP. (1 point)

Le DUERP est une obligation réglementaire et un document de référence pour la prévention dans les collectivités. Il doit recenser les risques, les coter / unité de travail, proposer des mesures de prévention afin de limiter les risques professionnels, les accidents de travail et améliorer les conditions de travail.

b) Pourquoi mettre à jour ce document ? (1 point)

La mise à jour du document permet de réévaluer les risques et les mesures mises en place (notamment suite à un accident de travail) et d'intégrer les évolutions de l'environnement de travail (nouvelles activités, évolutions de postes de travail, changements organisationnels...).
sur la base d'échanges privilégiés entre les agents des services et le conseiller prévention ou son représentant ?

c) Avec quelles personnes travaillerez-vous à la mise à jour du document ? Rappelez leur rôle. (2 points)

Le groupe de travail pourra être constitué comme suit (avec *l'assistant de prévention/directeur du CTM*) :

- Le conseiller de prévention, qui assure une mission de coordination / de référent qui pourra être issu de la collectivité de Techniville ou du centre de gestion
- Les agents seront sollicités, en fonction de leur expérience au sein de l'unité de travail -> pour chaque unité de travail des services techniques de Techniville (Pôle maintenance-entretien du patrimoine communal / Pôle environnement cadre de vie / agent en charge des véhicules communaux)
- Le directeur des services techniques de Techniville, si des enjeux particuliers de sécurité au travail sont concernés.

d) Quels points d'attention devront être mis en avant pour réaliser cette mise à jour ? Appuyez votre réponse sur des exemples concrets de situations à envisager. (2 points)

Parmi les points d'attention :

- évolutions en matière de pratiques professionnelles au sein du CTM (nouvelle machine...), en matière d'organisation du travail : nouvelle situation de travail, intégration d'une nouvelle activité, rythmes de travail, équipements...
- Evolution des risques sur une unité de travail et/ou un poste de travail (ex : machine vieillissante qui fait plus de bruit) intégration de mesures de prévention complémentaires suite accident de travail (ex : glissade dans l'atelier de menuiserie)

Au moins 2 propositions attendues avec 2 exemples précis (4 x 0,5 point)

Question 4 (4 points)

Cette réflexion sur la prévention est l'occasion de faire le point sur l'état des EPI.

- a) Vous présenterez votre démarche, de l'identification des besoins de l'équipe en EPI jusqu'à la commande des matériels nécessaires. (2 points)**

- a. Point des EPI classiques et des EPI spécifiques / certains postes de travail (protections auditives, gants de protection coupures, harnais de sécurité, tablier de soudeur...)
 - i. EPI en stock
 - ii. EPI dont disposent les agents + état d'usure
 - iii. EPI nécessaires à l'exercice des missions au sein du CTM
 - iv. EPI à prévoir en fonction des recrutements de personnel
- b. Identification des EPI à commander : type et nombre
- c. Commande au titulaire du marché

- b) Dans le cadre de l'état des besoins en EPI, vous devez commander les vêtements de travail haute visibilité de couleur jaune ci-dessous : (2 points)**

- ♦ 4 parkas
- ♦ 4 vestes de travail
- ♦ 20 polos
- ♦ 8 pantalons

(- 0,25 pt par réponse inexacte avec un maximum de 2 points enlevés)

Référence	Désignation	Quantité	PU € HT	Montant € HT
EASYVJ	Parka haute visibilité	4	66,70	266,8
PHVESJ	Veste de travail haute visibilité	4	45,70	182,8
SHJAT	Polo manches courtes haute visibilité	20	30,50	610,0
PHPANJ	Pantalon de travail haute visibilité	8	44,60	356,8
			Montant total HT	1416,4
			Montant total TVA TVA = 20 %	283,28
			Montant total TTC	1699,28